

choses démontrant l'inutilité de toute correspondance de ce genre, il étoit naturel d'y renoncer. Depuis ce tems je suis entièrement oublié, de même que j'oublie tout, excepté mon Dieu, qui me fasse la grace de le bien servir, et mon salut qu'il me fasse la grace de faire.»

Dans une autre lettre du 30 décembre 1784, nous trouvons cette apostrophe cinglante : « N'est-ce pas une honte que dans cette multitude de bénéfiques gras et maigres que Rome distribue tous les jours, (y compris surtout ces perpétuelles coadjutoreries qui en font une succession héréditaire ou simoniaque, et qui n'auroient pas lieu sans la sanction pontificale) à des ignorans, à des libertins, à des incrédules, pour nourrir leur vanité ou leur luxure, il soit plus que chimérique d'en attendre un pour le zèle, la vertu, la science, une sainte et utile activité dans la défense de la foi ; de voir ses candidats et ses protégés sceller leur nomination de l'ignominie publique et l'annoncer par des scandales, tandis que le mérite destitué de l'appui des femmes, des courtisans, des intrigans, est obligé d'étouffer dans la boue les fruits du talent et de la plus excellente volonté. »

A propos du voyage que Pie VI avait fait à Vienne pour porter personnellement ses plaintes à Joseph II, Feller écrivit le 6 mai 1782 que tout étoit mystère dans cette entrevue autant que dans le discours du pape imprimé tout de suite par ordre du souverain, mystère dans le jugement du pape sur l'évêque de Görz qui avait dit que ses confrères devaient proclamer l'édit impérial sur la tolérance. A propos de cet édit, Feller avait craint que les Pays-Bas ne fussent inondés de juifs et de protestants. Le 26 mai 1782, après avoir reçu des informations sur ce qui s'était passé entre le pape et des évêques hongrois, Feller avait écrit : « Je promets de ne plus gronder contre le Pape. Je vois par une relation aussi détaillée qu'authentique de son voïage, que c'est vraiment un grand homme, un saint homme. On ne fait pas tout le bien que l'on voit quand ce bien dépend d'un homme qui dit quand il lui plait oui ou non ; il suffit qu'on ne néglige rien pour l'obtenir. Ce n'est d'ailleurs pas peu de chose que d'avoir fait triompher la religion dans la pompe de ses cérémonies, d'avoir déployé toute la majesté du chef suprême de la religion par des actes éclatans et multipliés, d'avoir par sa conduite et les qualités admirables de son esprit et de son cœur dissipé les préjugés des protestans, confondu les calomnies des philosophes, affermi les catholiques dans leur foi, et avoir rempli enfin à l'égard des Evêques ses frères et ses coopérateurs ce grand devoir du successeur de saint Pierre confirma fratres tuos. »

Une lettre datée de Luxembourg le 25 août 1785 nous apprend que Feller redoutait alors le courroux de l'Electeur de Trèves et l'interdiction de son Journal dans son pays, au grand désagrément de l'imprimeur. Sa feuille étoit expédiée aussi à Madrid, mais il n'espéroit pas sa libre entrée au Portugal. Il venait justement d'apprendre des nouvelles de la fameuse *Affaire du Collier* qu'il considérait comme une humiliation pour le sacré Collège, l'épiscopat et tout le sacerdoce chrétien. Le 1^{er} février, il avait prévenu un correspondant que la conduite de FEBRONTUS entraînoit tout le diocèse de Trèves, surtout le Luxembourg, dans une prévarication odieuse et vraiment sacrilège.